



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2021-10

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2021

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2021-10-07-00004 - Arrêté 2021-52-RRA relatif à la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) d'Ile-de-France (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-10-07-00004

Arrêté 2021-52-RRA relatif à la composition
du conseil consultatif régional académique de la
formation continue des adultes (CCRAFCA)
d'Ile-de-France



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021 - 52 - RRA relatif à la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) d'Île-de-France.

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.423-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;

Vu le décret n° 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités ;

Vu les résultats des dernières élections professionnelles aux comités techniques académiques des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

ARRÊTE

Article 1 : Le conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de l'Île-de-France est composé comme suit :

Représentants de l'administration :

Quatre représentants membres de droit :

- Monsieur Christophe KERRERO, recteur de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités, président (suppléant : Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de la région académique) ;

- Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil (suppléant : Monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil) ;
- Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles (suppléant : Monsieur Benoît VERSCHAEVE, secrétaire général de l'académie de Versailles) ;
- Madame Alice KAMENKA, déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (suppléante : Madame Véronique BLANC, déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue) ;

Six représentants nommés, par le recteur de région académique, recteur de Paris, chancelier des universités, en accord avec le recteur de l'académie de Créteil et la rectrice de l'académie de Versailles :

- Monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil (suppléant : Monsieur Vincent RUFFIN, adjoint à la formation continue et aux certifications - académie de Créteil) ;
- Madame Sabine LESTRADE, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Versailles (suppléant : Monsieur Gérard PUIGDEMONT, délégué académique à la formation continue de l'académie de Versailles) ;
- Madame Elisabeth CHANIAUD, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Paris (suppléante : Madame Elise GRESSANT, adjointe à la déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Paris) ;
- Monsieur Amand RIQUIER, proviseur du lycée de Cachan ; président du GRETA Métiers et Techniques Economiques - 94 (suppléant : Monsieur Claude THOINET, proviseur du lycée Maximilien d'Alfortville - 94) ;
- Monsieur Ludovic LAIGNEL, agent comptable du GRETA Création, Design et Métiers d'Art de Paris (suppléant : Monsieur Nicolas VOISIN, agent comptable du GRETA des Yvelines) ;

Représentants du personnel :

Représentants nommés par le recteur de région académique sur proposition des organisations syndicales :

- Madame Chantal BILLAUDEL, FSU (suppléante : Madame Geneviève ROYER)
- Monsieur Pascal CALLAC, FSU (suppléant : Monsieur Patrick DUCHEMIN)
- Monsieur Dominique CHAUVIN, FSU (suppléante : Maria JIMENEZ)
- Monsieur Antoine TARDY, FSU (suppléant : Monsieur Jean- François GAY)
- Monsieur Khaled ZEGGOUT, FSU (suppléant : Monsieur Marc BERTHET)
- Monsieur Arnaud TANCRE, FO (suppléante : Delphine CASTAING)
- Monsieur Alex THIMON, FO (suppléant : Benoît CONNETABLE)
- Monsieur Grégory MARCHAND, CGT (suppléante : Michèle SCHIAVI)
- Monsieur Alain BERNIER, SGEN/CFDT (suppléant : Olivier DANIEL)
- Madame Adeline RAGUET, UNSA (suppléante : Clotilde BOYER)

Article 2 : Les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle au sein de la région académique assistent de droit aux séances du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes, à titre consultatif.

Article 3 : La durée du mandat des représentants de l'administration nommés par le recteur de région académique, recteur de Paris, chancelier des universités, est de 4 ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2021-21-RRA en date du 16 mars 2021.

Article 5 : Le secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 octobre 2021

Signé

Christophe KERRERO